



IRHT
Institut de recherche
et d'histoire des textes

**CAMPUS
CONDORCET**
PARIS - AUBERVILLIERS

Institut de recherche et d'histoire des textes

VADEMECUM DES DOCTORANTS

Édition 2024-2025



Cambrai, BM, ms. 620, f. 173

IRHT, Bâtiment de recherche Nord, 14, cours des Humanités, 93300 Aubervilliers

SOMMAIRE

1.	L'IRHT, Institut de recherche et d'histoire des textes	5
1.1.	Présentation et historique de l'IRHT	5
1.2.	Organigramme et sections de l'IRHT	5
1.3.	Les sites de l'IRHT	5
1.4.	L'accès aux bâtiments de l'IRHT et à l'Humathèque : badge	6
1.5.	Les outils de communication de l'IRHT	6
1.6.	Questions administratives et de ressources humaines	6
1.7.	L'accès aux outils informatiques et bases de données	6
1.8.	Réserver une salle	7
1.9.	Accès à la cantine	7
2.	Les activités collectives de l'IRHT, les formations et séminaires	8
2.1.	Séminaires, formations, journées d'études à l'IRHT	8
2.2.	Formations à l'Humathèque	9
2.3.	Initiatives des doctorants	9
3.	Le parcours doctoral	9
3.1.	Inscrire sa thèse sur la plateforme ADUM	9
3.2.	Le Référent pour les doctorants et le Représentant des doctorants	10
3.3.	Le Directeur de thèse	10
3.4.	Le Comité de thèse – Le Règlement du doctorat	10
4.	Les aides financières et demandes de fonds	11
4.1.	Demandes de fonds à l'IRHT	11
4.2.	Aides étatiques	11
4.3.	Aides au logement	12
5.	Déontologie – Santé	12
5.1.	Conformité avec le Règlement général de protection des données (RGPD)	12
5.2.	Repos et droit du travail	13
5.3.	Lutte contre le harcèlement et les discriminations	13

1. L'IRHT, Institut de recherche et d'histoire des textes

1.1. Présentation et historique de l'IRHT

Voir la page « L'IRHT en bref » sur le site : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/qui-sommes-nous/lirht-en-bref>

1.2. Organigramme et sections de l'IRHT

On trouvera l'organigramme de l'IRHT sur la page <https://www.irht.cnrs.fr/fr/qui-sommes-nous/l-organisation-de-l-irht>

1.3. Les sites de l'IRHT

– **Site principal**, au Campus Condorcet, **Aubervilliers** :

Institut de recherche et d'histoire des textes, IRHT, UPR 841 du CNRS
Campus Condorcet, Bâtiment de recherche Nord,
14 cours des Humanités
93300 Aubervilliers

Accessibilité des locaux : les espaces de l'IRHT sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, dépourvus de barrières architecturales, et équipés d'ascenseurs. Pour les livres placés en hauteur, demander l'aide de collègues.

– **Site Augustin-Thierry** du CNRS, **Orléans** (Pôle numérique, archives et documentation, reproductions de manuscrits) :

3b, avenue de la Recherche scientifique
CS 70062 45071 Orléans cedex 2

– **Site de l'Institut de France** (section de lexicographie et sémantique)

Section de lexicographie et sémantique de l'IRHT
23, quai de Conti,
75006 Paris

Sur le Campus Condorcet, l'IRHT dispose de différents **espaces** :

- au rez-de-chaussée, salle Félix-Grat (« Pôle Manuscrits »), d'une bibliothèque avec accès aux reproductions de manuscrits
- aux deuxième et troisième étages, des bureaux des chercheurs, ainsi que d'une salle commune, salle Jeanne-Vieillard, avec des postes de travail pour les doctorants et les chercheurs émérites.
- des espaces communs, à l'IRHT (cuisine au 2^e étage avec micro-ondes, frigo, machine à café, etc., espaces détente) et sur le Campus (Humathèque, jardins, **cantine et cafétéria** au rez-de-chaussée du bâtiment de recherche Nord).

Concernant la **cantine** (voir conditions d'accès à 1.9) : les doctorants sont considérés comme des étudiants et ont droit à un repas complet pour 3,30 € ; pour les boursiers, le repas coûte 1 €.

1.4. L'accès aux bâtiments de l'IRHT et à l'Humathèque : badge

Tous les bâtiments de l'IRHT et du campus Condorcet (dont l'Humathèque), y compris les ascenseurs, ne sont accessibles que via un **badge d'entrée**.

Un badge quotidien « visiteur » peut être demandé à l'accueil du bâtiment de recherche Nord, au comptoir, en échange d'une pièce d'identité.

La demande d'un badge résident à long terme pour un doctorant inscrit avec un directeur faisant partie de l'IRHT doit être adressée à la Secrétaire générale, Alexandra VRECQ alexandra.vrecq@irht.cnrs.fr, accompagnée du contrat de travail CNRS, et éventuellement de la convention signée émanant du CNRS, afin que la demande puisse être transmise au Campus Condorcet.

Attention : pour les contrats de l'EPHE (ED 472), c'est au référent EPHE d'effectuer la demande auprès du Campus et c'est donc à lui qu'il faut s'adresser.

Le badge sera à retirer au guichet du Poste de Contrôle (= « PC Sécurité »), au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel à projets (01 88 12 18 18).

1.5. Les outils de communication de l'IRHT

Le laboratoire a une présence active sur plusieurs réseaux sociaux pour la diffusion des actualités de l'IRHT (ou de ses partenaires) et l'interaction avec les abonnés :

- **X** : https://x.com/IRHT_CNRS
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/IRHT.CNRS/>
- **Mastodon** : https://social.sciences.re/@IRHT_CNRS
- **Bluesky** : <https://bsky.app/profile/irht-cnrs.bsky.social>
- **YouTube** : <https://www.youtube.com/channel/UCjn5iBt9PCHjdaZr390q3Jg>
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/company/irht-cnrs/>

Une **Lettre d'information** est envoyée au début de chaque mois. Les informations doivent être envoyées la dernière semaine du mois précédant.

- Inscription en ligne : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/newsletter>

La **responsable de la communication** à l'IRHT est Karima PEDEMAS karima.pedemas@cnrs-orleans.fr. Il est **recommandé** de prendre contact avec elle, non seulement pour transmettre des informations scientifiques sur les media de l'IRHT, mais aussi pour **apparaître dans l'annuaire** de l'IRHT, et la **page web de la section** dont relève le doctorant.

- Télécharger le formulaire pour la page Annuaire : <https://intranet.irht.cnrs.fr/irht>

L'IRHT dispose d'un **site web** (<https://www.irht.cnrs.fr/>) où trouver les informations utiles et à partir duquel accéder à l'intranet : <https://intranet.irht.cnrs.fr>

1.6. Questions administratives et de ressources humaines

Les questions **administratives** relèvent prioritairement de l'établissement auprès duquel le doctorant a un contrat. L'équipe administrative de l'IRHT peut venir en appui pour des questions relevant du CNRS : irht-administration@irht.cnrs.fr

Quand le doctorant a un contrat CNRS, il est intégré dans la base RESEDA des personnels CNRS ; une fois son adresse e-mail intégrée dans la base (par Danièle Dam), il dispose d'identifiants Janus, qui permettent :

- de consulter le portail Ariane pour les demandes concernant les Ressources Humaines, remboursement des frais de transport Navigo, demande d'Autorisation de Cumul, arrêt maladie, etc. : www.ariane.cnrs.fr
- de faire des demandes d'ordre de mission : <https://etamine-connecte.cnrs.fr/>. Il existe des vidéos d'accompagnement pour toutes les procédures sur l'intranet de l'IRHT
- de déclarer absences et déposer les congés : <https://agate-tempo.cnrs.fr/fr> (avec validation par le directeur de thèse).

Fiches de paie : se connecter sur le lien : <https://ensap.gouv.fr> (pour créer votre compte, il faut suivre la procédure, indiquer le numéro de sécurité sociale, ainsi que le RIB).

1.7. L'accès aux outils informatiques et bases de données

La personne à contacter dès l'arrivée à l'IRHT est le technicien informatique, Stéphane LIAIGRE (stephane.liaigre@irht.cnrs.fr), pour **obtenir une adresse mail** irht ou faire inscrire son adresse mail personnelle dans **la liste de diffusion** « tous-irht » durant le temps du contrat.

Pour avoir **accès aux outils informatiques et à un poste de travail à l'IRHT**, la charte informatique devra être signée préalablement auprès de Stéphane Liaigre. **L'autorisation d'accès aux outils** et aux bases de données aura été signée auparavant par le directeur du laboratoire et son directeur de thèse.

Après cette étape, le doctorant demande à Hassan El Hassouni (Hassan.Elhassouni@cnrs-orleans.fr) un code d'accès aux **bases de données et outils de l'IRHT** via le serveur "Jupiter", c'est-à-dire aux ressources internes de l'IRHT.

Pour des reproductions de microfilms répertoriés dans [ARCA](#) et qui ne seraient pas en ligne, la salle Félix-Grat dispose d'un numériseur de microfiches.

Contactez Stéphane Liaigre pour accéder à un compte **Zoom premium** pour l'organisation de vidéoconférences, et pour demander le guide PDF et profiter de l'équipement AVAYA dans les salles de réunion.

Via l'EPHE, le doctorant a la possibilité d'accéder à un **compte eduroam** (avec des identifiants EPHE, envoyés par mail lors de l'inscription à l'EPHE).

1.8. Réserver une salle

Pour réserver une salle pour un colloque/conférence, il faut être inscrit et connecté sur le site du Campus avec un « compte établissement » : <https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-le-quotidien/acceder-aux-services-campus/pourquoi-s-inscrire-au-campus-condorcet> ou bien via son identifiant « Janus » (si on dispose d'un contrat de travail ou de thèse).

La page de la réservation des salles devient par la suite accessible après authentification : <https://www.campus-condorcet.fr/fr/me-connecter-aux-services-campus/services-campus/reserver-un-espace/reserver-une-salle-de-reunion>

Pour réserver un espace de travail ou salle de réunion : <https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche/soutien-a-la-recherche/les-espaces-de-travail> cliquer sur “Réserver une salle de réunion”, s'authentifier ensuite et indiquer les détails.

1.9. Accès à la cantine

Pour obtenir une carte pour la cantine SODEXHO, INED, CROUS (uniquement pour les personnes sous contrat CNRS), écrire à sag@dr5.cnrs.fr et demander l'ouverture d'un badge qui donnera accès à la cantine. Scanner au besoin une copie de votre contrat.

2. Les activités collectives de l'IRHT, les formations et séminaires

2.1. Séminaires, formations, journées d'études à l'IRHT

L'IRHT organise un grand nombre de **séminaires et formations spécialisées**, qui sont résumées sur l'affiche annuelle et le site de l'IRHT : <https://www.irht.cnrs.fr>

- Séminaires : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/formation/seminaires-de-recherche>
- Stages, écoles d'été : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/formation/les-stages>
- Colloques, journées d'étude ou thématique... : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/recherche/les-rencontres>

Ces formations sont **valorisables dans le cadre du parcours doctoral**. Une attestation peut être obtenue à la demande.

BlabLabo : le troisième jeudi du mois, de 13h30 à 14h30, un **séminaire informel** réunit en salle Jeanne-Vieillard (3^e étage bâtiment de recherche Nord) les membres de l'IRHT disponibles ou intéressés. Trois orateurs de statuts et de spécialités différents exposent de manière libre, chacun en 10 minutes maximum, un sujet de recherche, une lecture, un colloque, ou toute autre initiative scientifique. Cet exposé est suivi des questions de l'assemblée. Les orateurs ne sont pas connus d'avance du public, pour ménager l'effet de surprise. L'animateur de la séance est alternativement un des cinq organisateurs.

Les doctorants sont vivement invités à participer au BlabLabo et à y présenter leurs recherches. Prendre contact avec l'un des organisateurs : Monica BRÎNZEI, Isabelle DRAELANTS, Claudia RABEL, Dominique STUTZMANN, Hanno WIJSMAN.

Une **Journée thématique** de recherche est organisée chaque année par des membres du laboratoire. Elle a lieu en général à partir du mois de mai : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/agenda/journee-thematique>

Un **Stage d'initiation au manuscrit médiéval** intense est organisé pendant une semaine par an, généralement en octobre. Il réunit un grand nombre de membres de l'IRHT de toutes les sections et langues anciennes, offrant une formation dans leur domaine de spécialité, en paléographie, codicologie, humanités numériques, histoire du livre et des bibliothèques, histoire des sciences médiévales, etc. Ce stage est destiné à des doctorants ou jeunes chercheurs nationaux et internationaux (environ 80 stagiaires par an). Il faut **s'y inscrire** plusieurs mois à l'avance. Cette formation est valorisable dans le cadre du parcours doctoral. <https://www.irht.cnrs.fr/fr/agenda/stage/stage-dinitiation-au-manuscrit-medieval-2025>

2.2. Formations à l'Humathèque

L'Humathèque offre de nombreuses formations utiles aussi aux doctorants. Ces formations portent entre autres sur l'utilisation de Zotero, la création d'un compte ORCID, les données de la recherche, la science ouverte, la veille documentaire, etc. <https://www.humatheque-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche/offre-de-formations/les-prochaines-sessions-de-formation>

Par ailleurs, l'accompagnement à la recherche propose différents services : travaux de numérisation, collectes de métadonnées, transcriptions participatives, etc.

2.3. Initiatives des doctorants

Les doctorants se réunissent au minimum deux fois par an, soit une fois par semestre ; il est toujours possible d'organiser des séances extraordinaires si la nécessité se présente. La représentante des doctorants (voir 3.2) reste joignable pour toute question ou demande de clarification.

3. Le parcours doctoral

Le parcours doctoral relève de l'école doctorale où est inscrit le doctorant, davantage que du laboratoire auquel il est rattaché et où il est accueilli pour effectuer ses recherches. Les doctorants qui ont un directeur de thèse membre de l'IRHT y sont naturellement accueillis comme membres du laboratoire le temps de leur doctorat.

3.1. Inscrire sa thèse sur la plateforme ADUM

Plateforme ADUM et sujet de doctorat

Pour toute information relative au fonctionnement de la plateforme ADUM, il est recommandé de consulter le site <https://adum.fr/as/ed/page.pl?site=adumR&page=profil>

Chaque École Doctorale (ED) met à disposition des doctorants un guide expliquant comment saisir les données et les faire valider.

Convention individuelle de formation : La convention est un document établi d'un commun accord entre le doctorant et son directeur de thèse, détaillant le déroulement du parcours d'études

et de recherche (statut du doctorat à temps plein ou partiel, calendrier des projets, modalités d'encadrement, suivi de la formation, conditions de réalisation du projet, sécurité au travail, projet professionnel, crédits de formation, etc.). La convention peut être modifiée chaque année lors de la réinscription auprès de l'École Doctorale (ED) et doit être déposée sur ADUM avant la date limite fixée par ladite ED.

3.2. Le Référent pour les doctorants et le Représentant des doctorants

Un **référent** pour les doctorants est nommé à l'intérieur de l'IRHT : Isabelle DRAELANTS, directrice de recherche : isabelle.draelants@irht.cnrs.fr

Elle est également référente des doctorants de l'IRHT auprès de l'EPHE (en binôme avec Dominique STUTZMANN, directeur de recherche : dominique.stutzmann@irht.cnrs.fr).

Un(e) **représentant(e) des doctorants** est élu(e). Il s'agit, en 2025, d'Angela CIPRIANI : angelacip79@gmail.com Elle participe aux réunions du conseil de laboratoire et fait le lien entre les doctorants et ce conseil. Pour la Commission des doctorants du Campus Condorcet, l'IRHT est représenté en 2025 par la même personne.

3.3. Le Directeur de thèse

Votre directeur de thèse occupe un poste à l'IRHT, mais il/elle est rattaché à une école doctorale (généralement l'ED 472 de l'EPHE) qui fournit une formation doctorale et délivre le diplôme. L'IRHT encourage les doctorants à participer, dans la mesure du possible, aux événements (colloques, séminaires, formations, journées d'études, etc.) organisés par leur directeur ou par la section linguistique ou thématique à laquelle ils sont rattachés, ou par l'IRHT en général.

Établir une relation sereine et professionnelle avec votre directeur est crucial pour mener à bien votre recherche et pour évoluer en tant que chercheur autonome. Les doctorants sont encouragés à partager avec leur directeur de thèse non seulement les problématiques scientifiques, mais aussi les difficultés psychologiques ou émotionnelles, pour éviter les malentendus. Votre directeur de thèse peut aussi vous aider à vous orienter au sein de l'IRHT : n'hésitez pas à solliciter ses conseils.

Les projets de recherche subissent souvent des ajustements en cours de route, en particulier au début. Une communication claire avec le directeur de thèse est essentielle, ainsi que des réunions régulières (au moins tous les deux ou trois mois).

3.4. Le Comité de thèse – Le Règlement du doctorat

Le **comité de thèse** est formé dès le début de la thèse et comprend 2 à 4 personnes, dont l'une est présidente du comité (la présidence peut varier d'un rapport annuel à l'autre, ou même d'une réunion à l'autre). Il assure le suivi du doctorant et se réunit régulièrement ; il a aussi un rôle à jouer dans la résolution de conflits éventuels avec le directeur de thèse.

S'adresser à l'école doctorale (ED) où l'on est inscrit, pour connaître le fonctionnement de ce comité et ses obligations (dont le rapport annuel à l'ED) ainsi que le **règlement du doctorat** et la Charte du doctorant (si elle existe dans votre ED).

À l'école doctorale (ED) de l'EPHE, s'adresser à Sylvie VIALLEFOND pour la section Histoire, textes et documents 472 (HTD) : doctorathtd@ephe.psl.eu

Le comité rend un **rapport annuel** pour fin septembre. Il doit être envoyé (**bilan du CSI**) à l'adresse doctorathtd@ephe.psl.eu avant le 1^{er} octobre.

Vademecum de l'ED 472 de l'EPHE : https://www.ephe.psl.eu/sites/default/files/2022-09/Vad%C3%A9m%C3%A9cum_CST_ED_472_0.pdf

4. Les aides financières et demandes de fonds

4.1. Demandes de fonds à l'IRHT

L'IRHT ne dispose pas de fonds particulièrement destinés au soutien des doctorants. Cependant, une demande mission de recherche peut être déposée auprès de la section dont relève le doctorant. Chaque année au mois de novembre-décembre, une « demande de moyens » est portée par les sections et inclut les missions prévues pour les membres de la section. Il est donc important d'anticiper au maximum les demandes de mission, et d'en informer le responsable de section.

Les **écoles doctorales** prévoient un budget pour les missions des doctorants (notamment l'ED de l'EPHE, dont relèvent bon nombre de directeurs de recherche de l'IRHT). À titre indicatif, cette aide atteint environ 500 €/an.

Des Bourses sont accordées par la **Société Mabillon**. <https://revue-mabillon.fr/societe-mabillon/bourses/>. Elles peuvent être sollicitées pour des missions de recherche (jusqu'à 1 000 €). Pour tout renseignement, s'adresser à Sébastien Barret : sebastien.barret@irht.cnrs.fr

La Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale (**SIEPM**) propose des bourses spécifiques. Consulter le site <https://hiw.kuleuven.be/siepm/Funding-Opportunities>.

De nombreuses autres possibilités de financement sont annoncées sur divers sites, tels que le riche *Agenda des Médiévistes* du RMBLF (Réseau des médiévistes belges de langue française) offrant des nouvelles journalières sur les colloques, parutions, offres d'emploi <https://rmbf.be/category/bourse/>. Il est recommandé de s'abonner sur <https://rmbf.be/about/> pour recevoir un mail par jour avec 3 ou 4 annonces.

L'**association Bernard Grégory** a pour objectif l'évolution professionnelle des doctorants et peut offrir aide, adresses et conseils dans ce domaine (elle est plutôt tournée vers le monde des ingénieurs et des entreprises) : <https://www.abg.asso.fr/fr/article/118/qui-sommes-nous>.

4.2. Aides étatiques

L'assistance sociale du CROUS écoute vos difficultés, quelle qu'en soit la nature (personnelle, médicale, familiale, financière, administrative, etc.) et recherche avec vous les solutions adaptées à votre situation. Pour les étudiants à Paris : contact-servicesocial@crous-paris.fr ; un(e) assistant(e) social(e) du Crous reçoit sur rendez-vous : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/>

Les doctorants sous contrat et les ATER peuvent également revendiquer une prime d'activité auprès de la CAF, d'une centaine d'euros. Plus d'informations :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-professionnelle/la-prime-d-activite#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20la,ensemble%20des%20membres%20du%20foyer.>

4.3. Aides au logement

Deux **résidences étudiantes** sont disponibles sur le campus Condorcet. Pour en savoir plus : <https://www.arpej.fr/fr/residence/alpha-residence-etudiante-aubervilliers/>.

Le CROUS de Paris propose également des hébergements : <https://www.crous-paris.fr>.

Il y a également trois aides au logement disponibles pour les résidents de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de Suisse, non cumulables et accordées selon l'ordre de priorité suivant :

L'aide personnalisée au logement (APL) : destinée aux locataires d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien, les normes de confort...

L'allocation de logement familial (ALF) : destinée aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'APL et qui sont mariées depuis moins de 5 ans ou ont des enfants (nés ou à naître) ou une personne à charge.

L'allocation de logement social (ALS) : s'adresse aux locataires qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF. Pour plus d'informations : <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>.

5. Déontologie – Santé

5.1. Conformité avec le Règlement général de protection des données (RGPD)

Les recherches doctorales sont soumises au Règlement général de protection des données, un règlement légalement contraignant qui vise à encadrer la collecte, le traitement, la publication et la conservation des données personnelles dans le cadre d'une activité scientifique. Une donnée personnelle est une information susceptible de permettre l'identification d'une personne physique vivante, soit de manière directe (nom, adresse mail de type prenom.nom@, etc.), soit de manière indirecte (numéro de sécurité sociale, voix d'un enregistrement audio, etc.), soit par triangulation (âge + lieu de vie + sexe, etc.). Certaines données personnelles sont par ailleurs qualifiées de sensibles (données de santé, opinion politiques, religieuses et philosophiques, ...), leur collecte est réservée à des fins de recherche scientifique.

Dans le cadre d'une recherche doctorale, il est particulièrement important de respecter les bonnes pratiques de sécurisation des données (chiffrement des données, lieux de stockage, etc.). Pour se mettre en conformité avec cet aspect juridique de la recherche, plusieurs ressources sont disponibles :

– Le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>

– Le Guide pour la recherche édité par l’InSHS (CNRS) :
https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/Guide_rgpd_2021.pdf

– Des formations sont régulièrement proposées par l’Humathèque, par exemple « S’initier au plan de gestion des données ». Ces formations sont valorisables dans le cadre du parcours doctoral.

5.2. Repos et droit du travail

Selon le rapport de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) publié en 2022, un repos d’au moins 24 heures consécutives est obligatoire par semaine, et doit toujours s’accompagner d’un repos quotidien de 11 heures consécutives, entre la fin de la journée et le début de la suivante.

5.3. Lutte contre le harcèlement et les discriminations

En cas de problème ou de difficulté (harcèlement sexuel ou de toute forme de discrimination de genre, d’orientation sexuelle, d’origine ethnique, de nationalité, religion, opinions, etc.), le doctorant peut contacter à l’IRHT le référent des doctorants, ou le représentant des doctorants. Il peut également s’adresser à l’école doctorale dont il relève.

Dispositif de signalement au CNRS : signalement@cnrs.fr (actes de violence, discrimination, harcèlement...).

Numéro vert psychologues de la MGEN pour le CNRS : 0 805 500 005 (lundi-vendredi 18h30)